

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

Sur les affaires extérieures du Grand Conseil 2016

1. Introduction

Ce bref rapport sur les Affaires extérieures du Grand Conseil pour l'année civile 2016 a pour but de présenter, de manière succincte, tant les activités déployées par le législatif cantonal pour faire rayonner le Canton de Vaud que les activités parlementaires et interparlementaires en lien avec les autres cantons ou avec des politiques fédérales.

Ce document permet d'attester que le Grand Conseil apporte une contribution importante dans un domaine qui le concerne directement, puisque les collaborations intercantionales se déroulent aussi dans un cadre parlementaire, nécessaire au bon fonctionnement des institutions et à leur équilibre.

Ce rapport met en exergue que l'autorité législative est en prise avec des thématiques variées, qui participent au rayonnement d'un canton ouvert vers l'extérieur ; de plus en plus de politiques publiques sont embrassées au niveau intercantonal et où les régions limitrophes de notre Canton (Broye, Chablais, Pays d'Enhaut, Vallée de Joux, District de Nyon) collaborent toujours plus activement avec leurs voisins.

Tout naturellement, dans notre système politique, à ces conventions répondent le renforcement du contrôle parlementaire, l'autorité législative devant être associée à ces problématiques dépassant les frontières de notre canton.

Réunion des Bureaux des Grands Conseils de la Suisse romande, de Berne et du Tessin

Chaque année les Bureaux des Grands Conseils se réunissent dans le but d'échanger sur une thématique commune d'actualité. La 53^{ème} Réunion des Bureaux des Grands Conseils de la Suisse romande, de Berne et du Tessin, s'est tenue les 30 septembre et 1^{er} octobre 2016 dans le canton de Neuchâtel, sur le thème « *Redimensionnement des parlements* ». La délégation vaudoise était composée des membres du Bureau, à savoir le Président, Gregory Devaud, le 1^{re} Vice-Présidente Sylvie Podio, le 2^e Vice-président, Rémy Jaquier, ainsi que du Secrétaire général Igor Santucci et son adjoint Sylvain Jacquenoud.

Chaque délégation cantonale a pris la parole pour un partage d'expériences entre parlements qui ont procédé à un redimensionnement et les raisons pour d'autres de rester au statu quo ; ont complété ces propos le Président du Grand Conseil neuchâtelois, M. Xavier Challandes, et le Président du Conseil d'Etat, M. Jean-Nathanaël Karakash.

A quelques mois de l'inauguration de notre nouveau parlement, qui contient exactement 150 places, M. Grégory Devaud a ainsi partagé l'expérience vaudoise, nous avons jugé opportun de faire figurer son discours très pertinent dans ce rapport :

Intervention de M. Grégory Devaud, Président du Grand Conseil vaudois, sur le thème « Redimensionnement des parlements »

Neuchâtel, le 1er octobre 2016

*Madame et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les membres des Bureaux,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux,
Mesdames et Messieurs,*

A la lecture du thème de cette année, le « redimensionnement des parlements », j'ai été saisi d'un doute : s'agissait-il de parler de population, donc du nombre de députés, ou de bâtiment, donc de mètres carrés à disposition ? Je l'ai vite compris, et vous l'avez certainement déjà deviné : j'étais influencé par l'omniprésence, aujourd'hui dans le canton de Vaud, du dossier de la construction du nouveau Parlement.

J'en viens à présent aux expériences vaudoises en termes de redimensionnements démographiques du Grand Conseil. En effet, notre Parlement a été réduit à deux reprises ces dernières années.

Le Grand Conseil vaudois fut créé en 1803, suite à l'Acte de médiation. Sous ce régime, il comptait 180 députés. Puis, dans le courant du XIXe siècle, on introduisit un système dans lequel le nombre de députés changeait à chaque législature, en fonction d'une part de la population, et d'autre part du nombre d'électeurs ou d'habitants qu'un député devait représenter. Le Parlement atteignit un maximum de 237 députés en 1921. Ce système fut abandonné en 1974 : le nombre de députés fut arrêté de manière fixe à 200. Ce nombre représente en quelque sorte le point de départ des redimensionnements contemporains du Grand Conseil vaudois.

C'est en 1998 que fut appliquée la première réduction, de 200 à 180 membres. Le Canton de Vaud était entré, dès le milieu des années nonante, dans une crise profonde. Elle était financière, avec des déficits et une dette impressionnants. Elle était aussi politique, avec la disparition progressive de l'« Etat radical », ce canton de Vaud dirigé depuis le XIXe siècle essentiellement par le Parti radical vaudois. Et enfin, elle était institutionnelle, avec des dysfonctionnements récurrents au sein du Conseil d'Etat, et un Grand Conseil considéré comme surdimensionné. Cela déboucha entre autres sur cette réduction de 200 à 180.

Une seconde réduction eu pour cadre la nouvelle Constitution cantonale. En effet, toujours dans les suites de l'éclatement de la crise vaudoise, une Constituante fut élue à la fin des années nonante. Une Constituante comptant combien de membres ? 180, exactement comme le Grand Conseil de l'époque. Il ne fallait quand même pas tout bouleverser à la fois.

La nouvelle Constitution, acceptée par le peuple en 2002 et mise en vigueur en 2003, fixa le nombre de députés à 150, soit une réduction de 30 unités supplémentaires. Cette réduction devint effective au 1er juillet 2007, avec le début de la nouvelle législature. Nous achèverons donc bientôt, à la mi-2017, notre deuxième législature avec un Grand Conseil de 150 membres.

Le jeune président que je suis est précisément entré au Parlement en 2007. Je n'ai donc pas pratiqué le Grand Conseil à 180, et j'étais enfant à l'époque de celui à 200. Comme l'a dit si bien Christophe Darbellay dans les Contre-sagesses suisses 2, « En tout cas, si je compare aux deux législatures précédentes, il n'y a pas de point de comparaison. » Cependant, il reste encore une petite poignée de députés qui ont vécu de l'intérieur les deux réductions. Et je dois dire que lorsque j'en discute avec eux, je n'ai pas le sentiment qu'ils ont des regrets ou une nostalgie particulière de cette époque.

Ils sont d'avis qu'une nouvelle réduction ne serait pas acceptable, mais admettent que le passage à 180, puis à 150 n'a pas engendré de difficultés particulières. Notons que le ratio actuel, avec 770'000 habitants, est de un député pour 5'133 habitants. Sous l'angle fonctionnel, l'expérience montre toutefois que la diminution des membres du Grand Conseil a concentré sur moins de députés le travail parlementaire, faisant glisser ces derniers de la milice vers une forme de professionnalisme politique. Le montant annuel des indemnités perçues par certains députés en témoigne par ailleurs.

Ceci dit, il n'existe à ce jour aucun projet de nouvelle réduction. Cette question n'est pas, ou plus, d'actualité dans notre canton. Je ne résiste pas à la tentation de signaler que dans l'autre sens, toute modification à la hausse, par exemple à cause de l'importante croissance de la population vaudoise, serait impossible, en raison de la configuration de la salle du nouveau Parlement. Imaginez l'ajout de 25 ou 50 députés, alors qu'on ne peut déjà pas placer 5 journalistes ! Afin d'être complet, je précise qu'une tentative d'introduire des députés suppléants a elle aussi échoué, faute de réunir suffisamment de soutiens.

Dans notre canton, c'est bien plutôt sur le plan communal que le débat pourrait, ou devrait, se situer ces prochaines années.

Le Canton de Vaud compte encore 316 communes. Toutes les communes de plus de 1'000 habitants ont obligatoirement un parlement, et celles de moins de 1'000 habitants peuvent également choisir d'en avoir un. Ces parlements sont particulièrement bien fournis, qu'on en juge : jusqu'à 1'000 habitants, entre 25 et 45 membres ; de 1'000 à 5'000 habitants, entre 35 et 70 membres ; de 5'000 à 10'000 habitants, de 50 à 85 membres ; et au-delà de 10'000 habitants, de 70 à 100 membres.

C'est ainsi qu'un village de 421 habitants, Corbeyrier, dispose d'un parlement de 30 membres, soit un conseiller communal pour 14 habitants ! Quant à une ville comme Morges, avec ses 15'623 habitants, elle a un parlement de 100 membres, soit bien plus que nombre de cantons suisses bien plus peuplés, le tout pour un ratio d'un conseiller communal pour 156 habitants. Comme l'a proclamé notre collègue député vaudois Pierre-Yves Rapaz dans le même ouvrage que j'ai cité avant, « On tord le bras des communes avec cette épée de Damoclès ».

Mais je m'éloigne par trop du sujet et le moment est venu de céder la parole au prochain intervenant. Je vous remercie pour votre attention et profite de cette tribune pour remercier à mon tour nos hôtes pour la parfaite organisation et pour les découvertes qu'ils nous ont réservées au cours de ce moment d'échanges des plus précieux.

Conférence des secrétaires des parlements cantonaux (Cosec)

Le Cosec est une conférence nouvellement créée suite à la dissolution de la Communauté d'intérêts des parlements cantonaux. En 2016, la Cosec a organisé les séminaires des vice-présidents et vice-présidentes qui visent à les préparer à leur future année présidentielle. Le programme contenait des modules concernant les difficultés et les enjeux de *la communication publique et des relations avec les médias*, un partage d'expériences animé par un ancien président de Grand Conseil, ainsi qu'un exposé sur les procédures de vote.

Ce séminaire a eu lieu durant la journée du vendredi 30 septembre à Neuchâtel, c'est-à-dire juste avant le début de la Réunion des Bureaux des Grands Conseils de la Suisse romande, de Berne et du Tessin.

Présidence du Grand Conseil

Durant l'année civile 2016, le Grand Conseil a été placé successivement sous la présidence de Madame Roxanne Meyer Keller, puis, dès le 1^{er} juillet, de M. Gregory Devaud.

Nous relevons dans le présent rapport que le 28 octobre 2016, la présidente du Conseil national, Mme Christa Markwalder, et le président du Conseil des États, M. Raphaël Compte, ont invité et accueilli

les présidents des parlements cantonaux au Palais du Parlement. Après une visite guidée, un échange de vues a eu lieu dans la salle du Conseil des Etats sur les thèmes du parlementarisme, du fédéralisme et de la culture politique.

Société suisse pour les questions parlementaires (SSP)

Le Bureau du Grand Conseil participe à la rencontre annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires. Elle réunit des personnes morales (tous les parlements cantonaux, un certain nombre de parlements communaux) et des personnes physiques intéressées par la connaissance du rôle et de la fonction des parlements et la recherche en matière parlementaire : ces personnes y échangent des points de vue, reçoivent une revue publiée trois fois l'an, financent un ou des prix pour des travaux universitaires et se réunissent une fois par année, chaque fois dans un canton différent.

L'assemblée générale de la Société suisse des questions parlementaires s'est déroulée les 2 et 3 septembre 2016 à Delémont. Cette année, la discussion thématique portait sur le « rôle des commissions des finances dans le processus budgétaire ». Parmi les intervenants figuraient notamment M. Charles Juillard (président de la Conférence suisse des directeurs des finances).

Cette assemblée s'est tenue dans l'auditorium du nouveau bâtiment Strate-J, campus de formation tertiaire du Jura, qui abrite par ailleurs le siège du rectorat de la HES-SO.

Commission thématique des affaires extérieures (CTAE)

La commission thématique des affaires extérieures, qui compte 15 membres, a les compétences légales suivantes (art. 60 LGC) : « elle préavise sur les actes législatifs, les rapports, les motions, les postulats et les initiatives portant sur les relations extérieures du Canton. Elle préavise en particulier en matière d'exercice par le Canton des droits réservés par les articles 141 et 160 de la Constitution fédérale et sur le rapport annuel du Conseil d'Etat sur la politique extérieure du Canton. »

Durant l'année 2016, la commission a notamment accompli les tâches suivantes :

La commission a eu à préavis à l'intention du Grand Conseil concernant :

- l'exposé des motifs et projet de décret n°290 autorisant le Conseil d'Etat à ratifier les modifications de l'accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études ;
- la motion Isabelle Freymond et consorts (16_MOT_082) - Négociations du Conseil fédéral aux accords sur le "Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement" (TTIP ou TAFTA en anglais) ainsi que sur les "Accords sur le Commerce des Services" (ACS ou TISA en anglais). Les lourdes conséquences sociales, économiques et environnementales poussent le canton de Vaud à se positionner comme "hors zone TTIP-TAFTA/ACS-TISA ;

à l'issue de ses travaux, la commission a déposé une résolution, ensuite amendée et adoptée par le Grand Conseil.

La commission a répondu aux consultations relatives à diverses conventions programmes concernant :

- l'environnement (12 conventions et un contrat) pour la période 2016-2019 ;
- a conservation des monuments historiques, de l'archéologie et de la protection des sites construits pour la période 2016 à 2020 ;
- le bruit et l'isolation acoustique pour la période 2016-2018 ;
- la mise en œuvre de la politique régionale 2016-2019 ;
- la mensuration officielle pour les années 2016-2019 ;
- la réduction des émissions de CO2 dans le domaine du bâtiment pour 2017 ;
- le cadastre RDPPF pour les années 2016-2019.

La commission a étudié et préavisé à l'intention du plénum concernant le rapport du Conseil d'État sur les affaires extérieures 2016.

De manière générale, la commission veille à ce que les projets d'adoption ou de révision de concordats intercantonaux lui soient soumis suffisamment tôt dans le processus. Seule une consultation en amont permet aux parlements romands de mettre en œuvre les procédures prévues par la Convention sur la participation des parlements cantonaux (CoParl), dont par exemple la désignation d'une commission interparlementaire.

Conférence législative intercantonale (CLI)

Le groupe de travail de la Conférence législative intercantonale (CLI), créé le 16 septembre 2016, s'est réuni une première fois le 4 novembre 2016 afin de discuter des modalités de coopération au niveau national s'inspirant de celles du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) pour la Suisse romande ; d'autres séances sont programmées en 2017. Les cantons représentés dans ce groupe de travail sont BE, BS, LU et ZH ; les cantons romands membres du BIC sont quant à eux représentés par le bureau du BIC (présidence, vice-présidence).

Commissions interparlementaires de contrôle

Les commissions interparlementaires de contrôle sont instituées de manière durable pour contrôler l'action des exécutifs et des administrations, soit pour des instances cantonales créées par des conventions intercantionales dont le Grand Conseil a approuvé les décrets d'adhésion soumis par le Conseil d'État, soit pour veiller à la bonne application des conventions intercantionales.

Le Parlement vaudois y délègue des députés dans les commissions de contrôle suivantes :

- HES-SO (la Haute école spécialisée de Suisse occidentale : cantons de BE, FR, GE, JU, NE, VD et VS, 7 députés par délégation cantonale) ;
- GYB (Gymnase intercantonal de la Broye, cantons VD, FR, 7 députés par délégation cantonale) ;
- CSR (Convention scolaire romande, cantons de BE, FR, GE, JU, NE, VD et VS, 7 députés par délégation cantonale) ;
- Conventions sur la détention pénale des majeurs et des mineurs (cantons de FR, GE, JU, NE, VD et VS, 3 députés par délégation cantonale) ;
- HRC (Hôpital Riviera-Chablais, cantons de VD et VS, 7 députés par délégation cantonale) ;
- As-So (Autorité de surveillance des fondations de Suisse occidentale, cantons de JU, NE, VD, VS, 3 députés par délégation cantonale) ;
- HIB (Hôpital intercantonal de la Broye VD et FR, 6 députés par délégation cantonale).

Ces commissions interparlementaires de contrôle tiennent en principe entre deux et quatre séances annuelles avec les exécutifs (accompagnés des cadres de direction de ces organismes intercantonaux), qui sont, cas échéant, précédées de séances des délégations cantonales, lesquelles se coordonnent aussi avec les services concernés de l'administration cantonale. Elles établissent un rapport annuel, qui est ensuite porté à l'ordre du jour de chacun des Parlements membres, à charge pour eux de les adopter selon leurs règles internes.

Grand Genève et Assises franco-valdo-genevoises

Judi 6 octobre 2016, la 4^{ème} édition des Assises transfrontalières des élus s'est tenue à Annemasse. L'événement a réuni plus d'une centaine d'élus français, genevois et vaudois venus débattre de l'avenir du Grand Genève, dans un temps important pour le territoire.

M. Grégory Devaud, Président du Grand Conseil vaudois a co-présidé ces Assises, avec Messieurs Gabriel Doublet, Vice-président de l'ARC Syndicat Mixte, Jean-Marc Guinchard, Président du Grand Conseil genevois. Quelques députées et députés vaudois accompagnés du secrétaire général, ont participé à ces Assises, dont M. Gérald Creteigny en tant qu'intervenant.

Les Assises constituent un lieu où se forment une culture commune et une compréhension partagée des enjeux du territoire transfrontalier, entre élus de l'Agglomération franco-valdo-genevoise, elles ont vocation à nourrir les élus du Grand Genève de propositions, remarques, demandes, etc.

Les Assises se tiennent alternativement en France, à Genève et dans le Canton de Vaud.

Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Cette année, un accent particulier est mis sur les activités de la Section Vaud de l'APF, à cet effet, vous trouver en annexe du présent document, un rapport d'une douzaine de pages rédigé par la section, sous la conduite de Mme Laurence Créteigny, députée et présidente de la Section Vaud de l'APF.

En quelques mots, la 42^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a eu lieu les 11 et 12 juillet 2016 à Antananarivo (Madagascar). Cette rencontre était placée sous le thème : « *Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone* ».

Les séances du Bureau, des quatre commissions (commission des affaires parlementaire, commission de la coopération et du développement, commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, commission politique) et du Réseau des femmes parlementaires se sont tenues préalablement à la session plénière de l'APF.

La prochaine Session sera organisée par la section luxembourgeoise du 6 au 11 juillet 2017, cinquante ans après la création de l'APF au Luxembourg. La 8^e édition du Parlement francophone des jeunes se tiendra parallèlement à la 43^e Session.

Le programme et les différentes activités de la XXIX^e Assemblée régionale Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie s'est tenue à la Vallée d'Aoste, du 27 au 29 septembre 2016, figurent aux pages 9 à 12 du rapport annexé.

Raphaël Mahaim,

*Président de la Commission thématique
des affaires extérieures*

Annexes

Délégations vaudoises au sein des commissions interparlementaires

Représentation du Grand Conseil vaudois au sein des Commissions interparlementaires de contrôle, mises en place dans le cadre du chapitre IV « Contrôle de gestion parlementaire » de la CoParl¹, situation au 31 décembre 2016 :

<i>Commission interparlementaire de contrôle (CIC)</i>	<i>Président-e de la délégation vaudoise</i>	<i>Membres de la délégation</i>
CIC de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	Denis-Olivier Maillefer	Amélie Cherbuin, Jean-Luc Chollet, Susanne Jungclaus Delarze, Christian Kunze, Graziella Schaller, Catherine Labouchère
CIC du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)	Aliette Rey-Marion	Philippe Cornamusaz, Josée Martin, Jacques Perrin, Daniel Ruch, Claude Schwab, Daniel Troillet
CIC de la Convention scolaire romande (CSR)	Fabienne Despot	Anne Baehler Bech, Amélie Cherbuin, Julien Cuérel, Manuel Donzé, Daniel Meienberger, Martine Meldem
CIC Détention pénale	Nicolas Mattenberger	Olivier Golaz, Denis Rubattel
CIC de l'Hôpital intercantonal Riviera-Chablais, Vaud-Valais	Philippe Vuillemin	Alberto Cherubini, Christine Chevalley, Jérôme Christen, Catherine Roulet, Graziella Schaller, Bastien Schobinger
CIC de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale	Christine Chevalley	Philippe Ducommun, Andreas Wüthrich
CIC de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)	Daniel Ruch	Sonya Butera, Olivier Kernén, Christelle Luisier Brodard, Aliette Rey-Marion, Felix Stürner

Section Vaud au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

La section vaudoise au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) avait, au 31 décembre 2016, la composition suivante :

Présidente	Laurence Creteigny
Membres	Dominique-Richard Bonny, Christine Chevalley, Jérôme Christen, Philippe Cornamusaz, Alexandre Démétriadès, Fabienne Despot, Pierre Grandjean, Christiane Jaquet-Berger, Raphaël Mahaim, Martine Meldem, Denis Rubattel, Daniel Troillet (Vice-Président)
Secrétaire de la section	Igor Santucci, secrétaire général du Grand Conseil

¹ CoParl : Convention relative à la participation des parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger.



GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD



Rapport sur la 42^e session
de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie
Antananarive – Madagascar 8 au 12 juillet 2016

Rapport sur la XXIX^{ème} Assemblée régionale Europe
de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie
Val d'Aoste 27 – 29 septembre 2016

Laurence Cretegny, députée
Présidente de la Section Vaud de l'AP

RAPPORT

sur la 42^e session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) Antananarive – Madagascar 8 au 12 juillet 2016

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames les députées, Messieurs les députés,

La 42^e Assemblée plénière de l'APF s'est tenue du 8 au 12 juillet 2016 à Madagascar. Elle était placée sous le thème : « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone ».

La Session plénière de l'APF a réuni plus de 350 participant-e-s issu-e-s d'une quarantaine de sections, ainsi qu'une quinzaine de président-e-s d'assemblées. Elle a adopté 14 résolutions, portant notamment sur l'alphabétisation, la participation politique des jeunes, la croissance partagée et la lutte contre la pauvreté, le terrorisme international ainsi que sur les situations politiques de plusieurs pays confrontés à la guerre et à l'absence de démocratie.

La section vaudoise de l'APF était représentée par une délégation emmenée par sa Présidente, Laurence Cretegny, ainsi que 3 autres parmi ses membres : Martine Meldem, Daniel Troillet (Vice-président) et Philippe Cornamusaz. Le secrétaire général a accompagné la délégation et géré les aspects administratifs en tant que secrétaire administratif de la section.

Cette session a connu un grand succès, en tout cas pour les représentants vaudois, de par leur implication au-delà du cadre strict et formel lié à la Francophonie. En effet, grâce à l'accompagnement de Jean-Pierre Counet et de sa fille Chiara, résidents de Bussy-Chardonney et tous deux actifs sur l'île par le biais de l'ONG Zazakely, la délégation vaudoise a été en mesure de mieux comprendre les enjeux malgaches et de rencontrer de nombreux représentants de la société civile malgache à même de dépeindre la situation – difficile – de Madagascar.

Les membres de la délégation ont participé aux travaux de différents organes de l'APF, dont les rapports de séance figurent ci-après.

Réseau des femmes parlementaires

Rapport de séance de Laurence Cretegny

La séance de réunion du Réseau des femmes parlementaires a porté sur la présentation des quatre rapports auxquels les diverses sections membres de l'APF ont répondu tout au long de l'année. La section Vaud a particulièrement été remerciée pour son rapport très complet établi par le Bureau de l'égalité sur les diverses questions des différents rapports.

Ces derniers portaient sur :

- Les discriminations faites aux femmes en ce qui concerne la transmission de la propriété et l'héritage.
- L'alphabétisation des femmes adultes.
- Mobiliser les hommes et les garçons pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Le changement climatique et le fait de sensibiliser les femmes aux méthodes, par exemple de cuisson, les plus économes sous l'angle énergétique.

S'en sont suivis divers débats sur les engagements internationaux en matière d'égalité des genres et de droits des femmes ainsi qu'une information sur les actions et les politiques développées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en faveur de l'égalité femme-homme.

Le suivi des résolutions adoptées lors de la réunion du Réseau des femmes, à Berne, en juillet 2015 a aussi donné lieu à quelques discussions passionnantes. En effet, il est important d'avoir un retour de la mise en application, dans les pays membres de l'APF, des résolutions adoptées lors des plénières et dans les réseaux. « Nous devons faire plus que de parler, nous devons agir ! »

Suite à cette volonté, manifestée lors de la session Monde à Berne en 2015, la section Vaud a décidé de donner un nouveau tour à ses relations et de cultiver les contacts créés par des entités vaudoises avec la société civile dans les différents lieux d'accueil des sessions mondiales.

Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC)

Rapport de séance de Daniel Trolliet

Les enjeux du financement et de la qualité de l'éducation dans l'espace francophone sont prioritaires dans la perspective « éducation 2030 » :

- 680 millions d'enfants dans les pays francophones à scolariser en 2030 ;
- 100 élèves par classe en moyenne, voire plus ;
- Enseignants peu (pas) qualifiés (formation continue à organiser) ;
- Niveau d'enseignement très faible ;
- Mariage précoce des filles ;
- Adéquation entre compétences que donne l'école et attentes du monde du travail ;
- Avoir seulement le nombre d'enfants qu'il est possible de nourrir, de vêtir et d'éduquer.

Projet de rapport sur l'éducation civique :

- Explorer de nouveaux thèmes à travailler collectivement ;
- Sous-commission éducation empoignera ce problème en automne 2016 (Bénin, Mali, Guinée et Sénégal apportent une contribution) ;
- Résolution en 2017 en séance plénière.

Suivi de la résolution de la CECAC adoptée par l'assemblée plénière à Berne en 2015 :

- a. Accès universel aux services de prévention et de traitement VIH/SIDA ;
- b. Accès à l'information des parlementaires dans le but de rapprocher les élus des citoyens ;
- c. Inclusion de la culture dans les objectifs de développement post-2015 de l'ONU.

Il est primordial de mandater les gouvernements pour le suivi des résolutions, au minimum de les leur transmettre !

Le nouveau règlement pour l'attribution du prix Senghor-Césaire sera accepté à la séance de la CECAC du printemps 2017.

Echange d'idées concernant les futurs thèmes de la CECAC :

- Étude sur la dé-radicalisation (le vivre ensemble) ;
- Etapes et marche à suivre pour l'étude sur la protection du droit d'auteur dans la francophonie.

Une résolution a été présentée par le Canada afin que l'APF prenne des actions pour inciter les hôtes à diffuser TV5 Monde.

Contributions de la CECAC à l'Avis de l'APF au Sommet de la francophonie en novembre à Antananarivo :

1. L'amélioration des connaissances et des compétences comme facteur de la croissance partagée et de la stabilité économique de nos Etats ;
2. La promotion et le renforcement de l'éducation au développement durable ;
3. La reconnaissance que la réponse au terrorisme doit aussi être culturelle et éducationnelle et non pas seulement policière et répressive ;
4. La promotion d'une éducation de qualité et le soutien du travail des enseignants par une augmentation de l'appui financier des pays donateurs et par des priorités politiques claires des pays concernés ;
5. La promotion du maintien des filles à l'école afin de préparer leur avenir et, par voie de conséquence, contre les mariages précoces.

La CECAC souhaite recommander les actions suivantes :

1. La santé comme facteur essentiel à l'établissement de la croissance partagée ;
2. L'abrogation ou l'opposition à des projets de loi pénalisant les populations vulnérables à la maladie ;
3. La promotion de la prévention de la transmission de ces maladies.

Commission de la coopération et du développement

Rapport de séance de Martine Meldem

Les débats au sein de la commission ont été nourris et riches, se concentrant essentiellement sur l'agriculture ainsi que sur le développement des structures permettant une alimentation suffisante au sein des pays membres de l'APF. Avec un regard particulier porté sur les pays africains, les discussions de la commission ont permis un constat unanime : un développement intégré et contrôlé des productions agricoles est vital si l'on souhaite un jour voir la faim disparaître dans le monde. Cependant, cela doit être fait de manière réfléchie et pondérée, dans l'intérêt de l'agriculteur, et intégrée à des normes écologiques vigoureuses. Ainsi, l'agriculture se devra de permettre avant tout un enrichissement réel de l'agriculteur, en plaçant ce métier au centre des politiques de développement alimentaire et industriel des pays concernés.

Le développement de la production et du revenu agricole ne doit surtout pas se faire au détriment des forêts, des sols, des ressources primaires ou des biotopes. Un équilibre délicat devra donc être trouvé : une agriculture permettant l'enrichissement aussi rapide que possible des producteurs locaux, cependant sans atteintes environnementales. Dans le cas d'Etats aux finances exsangues, incapables de grandes réformes par manque de moyens, ce changement ne va pas de soi.

La section jurassienne a proposé d'introduire des formations simples de terrain aux agriculteurs concernant la gestion de leurs produits, de leur terre, de leurs ressources en eau ainsi que sur leur méthode de travail, le tout en mettant les agriculteurs en réseau afin de stimuler la recherche de solutions communes et simples, de manière horizontale. Cette proposition a fortement intéressé les différentes délégations présentes, qui ont dès lors souhaité un approfondissement du potentiel de ces réformes par les chargés de missions ; ces derniers ont en projet d'approfondir cette alternative pour en déduire un projet de texte futur à proposer en commission, ainsi qu'aux pays africains membres de l'APF.

Outre l'agriculture, les problèmes énergétiques et migratoires ont également été abordés. Après la présentation de projets d'envergure, les membres de la commission sont tombés d'accord sur la nécessité d'instaurer des situations stables, aptes à assurer une nourriture en quantité suffisante et

des infrastructures de base solides. Ainsi, une agriculture forte et des infrastructures pérennes permettront le développement de projets énergétiques audacieux et d'une industrie innovante. Aussi, une politique agricole solide, dont le partage des gains à la vente serait équitablement organisé, serait un bien meilleur remède aux migrations et au terrorisme que toute autre politique de sécurité. C'est sur ce constat encourageant que les sections se sont séparées, avec l'intime conviction que les Etats francophones ont la capacité de reléguer la faim dans le monde au rang des mauvais souvenirs inscrits dans les livres d'histoire.

Commission des Affaires parlementaires

Rapport de séance de Philippe Cornamusaz

Le dimanche 10 juillet, la commission s'est réunie sous la présidence du député canadien Robert Aubin. La commission a tout d'abord décidé de deux résolutions consacrées d'une part aux institutions nationales des Droits de l'Homme dans l'espace francophone, d'autre part à la participation des jeunes à la politique dans l'espace francophone. La commission a ensuite pris connaissance de l'évolution du rapport portant sur les autorités de protection des données personnelles dans l'espace francophone et a notamment entendu une responsable malgache dans ce domaine. La section suisse a décidé d'apporter son concours à l'examen de cette importante question, notamment en lien avec l'évolution des nouvelles technologies qui sont une menace, mais aussi une opportunité pour le traitement des informations personnelles. Lors des travaux de la commission des affaires parlementaires, une longue discussion s'est également tenue sur la nécessité de prévoir des quotas afin de faciliter l'accès des jeunes à la politique. Les représentants des pays africains y étaient majoritairement opposés, redoutant que la pratique des quotas ne contredise le principe d'égalité.

Le frère Pedro, rencontré personnellement la veille par la délégation vaudoise, est venu s'exprimer devant la commission en fin de matinée. Cette rencontre a été la source d'une forte émotion pour l'ensemble des membres de la commission, tant ses propos ont été empreints d'humanité et de sincérité. Son intervention a permis de rappeler que l'humanisme et la lutte contre la pauvreté sont des valeurs essentielles de la Francophonie parlementaire.

La commission a encore discuté de la question du bicamérisme dans l'espace francophone, puis a passé en revue les rapports sur les différents programmes de coopération parlementaires, notamment les missions électorales comme le Parlement francophone des jeunes, dont la prochaine édition aura lieu en 2017 à Luxembourg.

Commission politique

Rapport de séance de Laurence Cretegy

Un tour de table des divers représentants des sections membres de l'APF a permis de se rendre compte des difficultés qu'elles traversent. Beaucoup de pays envient notre démocratie, comme par exemple le Tchad, qui se trouve dans une période de plein apprentissage de la démocratie, avec ses hauts et ses bas.

L'OIF se dit très préoccupée par la situation du terrorisme à travers le monde, qui affecte surtout notre jeunesse. Il nous faut trouver des approches préventives, identifier en amont la problématique.

Il est rappelé que pour trouver des synergies entre les pays, il est essentiel que les sections répondent aux différents questionnaires qui leur sont transmis en dehors des séances plénières.

La peine de mort fut aussi un sujet débattu lors de cette séance. Si ce sujet est des plus sensibles, il nous est demandé de ne pas stigmatiser ceux qui la pratiquent encore, mais de trouver les mots, afin de les soutenir dans leur travail menant à l'arrêt de celle-ci.

Visites

Visite de l'Université d'Antananarivo

Le 8 juillet, la délégation vaudoise a rencontré le président de l'université de la capitale, M. Panja Ramanoelina, ainsi que son vice-président, M. Jean-Claude Omer Andrianarimanana. Cet échange a mis en évidence l'importance des échanges sous l'égide du programme PEERS (Projets d'équipes étudiantes en réseaux sociaux). De tels échanges permettent de voir comment les enfants sont encadrés, de promouvoir la formation continue, notamment sous l'angle de l'aide éducative pour les enfants handicapés, afin qu'ils puissent réintégrer le système classique. Le problème de la langue d'enseignement a été évoqué : français ou malgache ? Ou encore l'anglais, la langue des publications ?

Visite de l'Ecole normale supérieure

L'après-midi du 8 juillet, une visite de l'école a été organisée par le Vice-président de l'Université. Cette rencontre a permis de rappeler les échanges avec la HEP de Lausanne. La rencontre avec le directeur des études a fait prendre conscience à la délégation vaudoise que c'était la première fois qu'une délégation de députés, suisses ou autres, rendait visite à cet établissement. Ici aussi, le projet PEERS permet le développement de la pédagogie et de la formation des enseignants, qui sont destinés à enseigner dans des gymnases. Afin d'améliorer l'encadrement et d'aider *in fine* les enfants, la valeur des activités vaudoises dans la scolarisation est reconnue et il ne serait pas inutile de faire venir un stagiaire en Suisse. La formation de ces enseignants est centralisée dans la capitale, mais quatre autres centres existent dans l'île, pour permettre que tout ne dépende pas uniquement de la capitale. 150 à 200 diplômés sont formés chaque année, ce qui ne suffit de loin pas à couvrir les besoins nationaux. L'admission dans l'école se fait sur concours. L'université publique ne pouvant absorber chaque année tous les bacheliers sortant d'études, on assiste à une prolifération d'universités privées, qui ne peuvent toutes être visitées et soumises à un travail de conformité.

Rencontre avec le frère Pedro Opeka

Cette rencontre a été des plus marquantes pour les membres de la délégation. Le frère Pedro, père catholique lazariste, est parvenu, en plusieurs décennies, à scolariser 13'000 enfants et a transformé une décharge en petit oasis après 27 ans d'efforts. Fondateur d'Akamasoa, il est connu mondialement pour le combat qu'il mène contre la pauvreté à Madagascar. Toute son énergie est tournée vers les enfants, afin de leur permettre d'avoir une éducation. Aujourd'hui, les efforts conjugués du frère Pedro et de ses aides malgaches ont permis de créer une communauté humaine, de bâtir une ville de 25'000 habitants avec tout le nécessaire : des crèches, des écoles, un lycée, une infirmerie, des cimetières. A travers ces réalisations, le frère Pedro a démontré qu'il est possible de vaincre la violence. Il endosse une responsabilité immense, de ses propres paroles : 25'000 personnes vivent directement de ce projet et 40'000 autres personnes sont de passage et en profitent ponctuellement.

Le frère Pedro est partisan de ne pas dépendre de l'Etat afin de conserver son indépendance. Il trouve donc de l'aide à l'extérieur et une grande partie de son emploi du temps consiste à solliciter des donations et aides. Le constat du frère Pedro est assez sévère vis-à-vis de l'Etat malgache : ce dernier n'a rien fait depuis des décennies. Entouré uniquement de Malgaches, le frère Pedro peut désormais partir à la recherche de fonds à l'étranger et le travail continue.

L'objectif final serait que les personnes formées dans le village puissent ensuite partir et travailler sur l'île, mais force est de constater que nombre d'entre elles ne trouvent pas d'emplois et doivent revenir dans la communauté. Le frère Pedro déplore aussi le fait que son village ne possède pas assez de terres pour faire sa propre agriculture.

Parmi les conditions qu'il fixe aux personnes souhaitant rejoindre le village, le frère Pedro spécifie qu'il faut travailler et se rendre utiles, aller à l'école et accepter une discipline. De son propre aveu, « les pauvres m'ont changé ! ». Le village est proche d'un trou d'un hectare, sorte de carrière, qui sert de cathédrale pour les messes réunissant facilement 10'000 personnes. Dans les écoles, la langue première est le malgache et l'apprentissage du français y est incité. Mais cela reste difficile pour les enfants de s'approprier le français, car ils n'ont pas ce réflexe. « Un peuple se manifeste aussi à travers ses chants », selon le frère Pedro. 46 ans de combat et il faut continuer. La mortalité est élevée, car il revient cher de se faire soigner. C'est pourquoi une caisse-maladie a été créée dans la communauté. Un des besoins les plus importants est aussi de permettre aux jeunes de faire du sport (basket, football, rugby,...). Cela permet aussi aux jeunes filles d'éviter de tomber enceintes trop jeunes et de devoir se marier ensuite.

Rencontre avec M. Marion

Lundi 11 juillet, une partie de la délégation vaudoise a rencontré M. Marion, citoyen vaudois et retraité établi depuis 12 ans dans le pays. Travaillant comme cadre aux Minoteries pendant de très nombreuses années, il s'est retrouvé à Madagascar à l'âge de 62 ans afin de superviser l'installation de machines sur demande du Président malgache de l'époque. Venant au début par intervalles, il a décidé de s'établir sur l'île après six mois. Il aura conduit le chantier visant à équiper un port marchand et une minoterie, qui a tourné pendant 3 ans. Il a ensuite assumé le mandat de construction d'une rizière, puis d'une centrale électrique. Malheureusement, toutes ces constructions ont souffert du changement à la tête de l'Etat. Son ami Jean-Daniel Despraz, qui est aussi passé par les Minoteries, l'a rejoint pour continuer de mettre sur pied des projets à Madagascar. M. Marion a connu tous les boulangers de Madagascar et a constaté un manque de connaissances professionnelles. Face au manque de personnel formé, il s'est occupé de mettre sur pied la fabrication de mélanges de qualité pour compenser les problèmes liés aux variations climatiques. Son entreprise couvre actuellement 60% des besoins. S'en est suivie la décision de créer une école de boulangerie il y a deux ans. 200'000.- euros sont nécessaires pour créer cette école. Une association a été créée pour boucler le budget de la construction. Cette école a ainsi formé un boulanger qui faisait un stage précisément dans l'hôtel où a logé la délégation vaudoise. Désormais, ils s'apprentent à former vingt boulangers et pâtisseries âgés de 17 à 18 ans chaque année, qui doivent parler français et dont les parents ne peuvent payer la formation. L'entreprise suisse Holcim a par exemple fourni le ciment nécessaire à la construction du toit de l'établissement de formation. La Maison du Blé et du Pain sise à Echallens a contribué à hauteur de CHF 30'000.- à l'aboutissement de cette école formatrice. Le dernier projet en date consiste à produire des biscuits riches en substances pour la croissance et le développement des enfants sous la bannière des « Entrepreneurs responsables » de France. L'école et M. Marion vont créer le mélange pour la production des biscuits. Avec M. Despraz, actif sur un projet de fabrication de tables en inox, M. Marion considère que la Suisse fait beaucoup pour Madagascar, mais dans la discrétion.

Ambassades

Samedi 9 juillet, les délégations suisse, vaudoise, valaisanne et jurassienne ont été reçues à la résidence de M. l'ambassadeur de Suisse à Madagascar, M. Philippe Brandt. Le repas à l'ambassade de Suisse fut l'occasion de rencontrer des représentants de l'économie suisse implantés à Madagascar, des hauts fonctionnaires malgaches, dont la Ministre des affaires

étrangères. Au cours de la réception, une information sur la situation politique et économique de l'île a constitué l'essentiel du discours d'accueil.

En soirée, le dimanche 10 juillet, l'ambassade de France a organisé une réception permettant à tous les représentants des délégations membres de l'APF de se rencontrer.

Bilan de la participation vaudoise à la 42^e Session de l'APF

La délégation vaudoise a beaucoup gagné à élargir son cercle avec deux personnes issues de la société civile, à savoir Jean-Pierre Counet et sa fille Chiara ; grâce à ces personnes, la délégation a pu établir des contacts, vivre le pays de l'intérieur, savourer des rencontres empreintes par le « parler vrai » et apporter son aide. Les rencontres et les discussions qui ont suivi ont été à chaque fois intéressantes, utiles pour les deux parties et très cordiales : la délégation de la section vaudoise a ainsi pu ausculter de manière plus approfondie la société civile malgache et ses réalités si éloignées de la Suisse. Grâce à la présence de députés vaudois, les personnes rencontrées ont vu des portes s'ouvrir auprès des autorités suisses et malgaches (ambassadeurs, responsables ministériels, représentants d'autorités nationale ou régionale). La section vaudoise est heureuse d'avoir pu apporter cette modeste contribution à plus d'ouverture entre parties prenantes et est persuadée de tenir là une piste de collaboration fructueuse pour l'ensemble des acteurs concernés ; elle se fera fort de la reproduire à chaque rencontre mondiale sous l'égide de l'APF. C'est aussi par cette approche originale et concrète de la Francophonie que la section vaudoise pourra aider et participer à la concrétisation de résultats tangibles.

RAPPORT

sur la XXIX^{ème} Assemblée régionale Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie Val d'Aoste 27 – 29 septembre 2016

La section vaudoise de l'APF était représentée par une délégation emmenée par sa Présidente, Laurence Cretegnny, ainsi que 3 autres parmi ses membres : Martine Meldem, Daniel Troillet (Vice-président) et Denis Rubattel.

Lors de la Conférence des Président-e-s, la proposition de la section Vaud a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

Ainsi, le point « Suivi des résolutions et partage d'informations » sera dorénavant à l'ordre du jour des prochaines Assemblées régionales Europe de l'APF. Ce point est appelé à évoluer en fonction de l'intérêt des sections.

La circulation des informations et le débat au sein de l'Assemblée régionale Europe prendront donc une nouvelle dimension à l'avenir, grâce à la persévérance vaudoise.

Programme d'actions et de coopération (PAC) - actions

Afin de faire connaître au grand public l'APF et de mettre ensemble les acteurs de l'économie, un grand Forum est prévu au printemps 2017 - mars / avril - en partenariat avec la Belgique-Wallonie et la section de l'APF Wallonie-Belgique. Cette manifestation sera financée avec les fonds disponibles du PAC.

Lors de ce Forum, les présences de la Secrétaire générale de l'OIF, Mme Michaëlle Jan, ainsi que de l'Ambassadeur de l'OIF, représentant permanent auprès de l'UE, du Conseil de l'Europe et du Secrétariat ACP, M. Lopez, sont annoncées.

Des ateliers seront également mis sur pied. Ces derniers auront pour thèmes : Francophonie, économie, entreprises, social, culture et formation.

Rassembler les entreprises économiques de la Francophonie, créer un rendez-vous pour les hommes et femmes d'affaires européens afin de renforcer les relations d'affaires et défendre la langue française, tel est l'un des buts de ce Forum.

Pour que les travaux de l'APF soient utiles, il faut une suite, et ce type d'événement pourra y contribuer. Des contacts ont déjà été pris avec divers acteurs extérieurs à la Francophonie afin d'élargir le panel des personnes invitées.

Résumé des différentes conférences des 27 et 28 septembre 2016

La peur de l'avenir économique des régions a été le point fondamental de tous les discours.

La création de réseaux Interreg et touristiques a également été le fil rouge de toutes les prises de paroles, que cela soit dans la bouche des parlementaires, des jeunes parlementaires ou des intervenants extérieurs.

Dans cette séance, les PME et l'agriculture ont aussi été sur le devant de la scène dans les propos des représentants régionaux, internationaux et du Commonwealth.

Les prises de position visant à trouver des solutions afin de soutenir les PME et l'agriculture ont été débattues grâce à ces conférenciers de qualité.

Si la présence d'un représentant du Commonwealth a démontré la réalité du recul du français par rapport à l'anglais dans le monde des affaires, la démonstration a aussi été apportée que les pays ayant l'anglais en partage sont confrontés aux mêmes réalités et défis économiques que ceux de la Francophonie. Afin de pouvoir continuer à échanger sur les pratiques de chacun et de ne pas laisser se creuser un fossé, il est important de maintenir ce lien avec le monde anglo-saxon.

Coopération économique et réalités francophones

La Francophonie permet le partage des diverses problématiques rencontrées. La langue française est un avantage appréciable, car pouvoir dialoguer dans la même langue malgré la diversité des pays francophones est un avantage considérable. Même si le multilinguisme est un outil extraordinaire qui nous donne accès à d'autres espaces, il reste indéniable que le fait de parler une langue commune crée un lien plus spontané et nous donne le moyen de partager.

Créer des réseaux et les faire vivre est l'un des plus grands défis à réaliser pour les années à venir. Un territoire seul aura beaucoup de peine à garder sa place. Trouver des points communs, comme l'appartenance à la Francophonie, peut constituer une ressource des plus importantes. Plus que jamais, appartenir à un espace régional constituera un atout. En ce sens, il ne faudrait pas hésiter à envisager la Francophonie comme un projet touristique !

Aujourd'hui, aucun de nos pays ne peut plus résister seul aux pressions extérieures et à l'accélération du changement.

La globalisation des affaires, des enjeux politiques et financiers, la circulation immédiate des images et les technologies de l'information ont entraîné l'Europe dans un tourbillon de changements auxquels il s'agit de s'adapter rapidement.

La volonté de pouvoir augmenter l'exportation et l'importation des pays francophones devrait pouvoir être encore accrue, même si l'échange dans la proximité est plus facile. Lorsque des pays ou des entités régionales parlent la même langue, les affaires économiques augmentent généralement notablement.

La Francophonie de l'avenir, ce n'est pas seulement la langue partagée. C'est aussi la connaissance partagée. Ce sont des réseaux humains et économiques qui permettront à l'espace francophone d'accéder au développement humain durable.

Les relations économiques au sein de la Francophonie : le cas de la Vallée d'Aoste par M. Nicola Rosset, Président de la Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales.

Il suffit de regarder les journaux pour constater que le monde est en train de changer. C'est dans ce genre de contexte qu'il est encore plus important de retrouver un sentiment d'appartenance à une communauté unie par des valeurs culturelles et linguistiques communes.

La Vallée d'Aoste est une terre de frontières ; elle souhaite pouvoir continuer à dialoguer avec ses voisins. Il y a la nécessité de relancer un modèle économique, plus à mesure humaine et plus soutenable d'un point de vue social et environnemental.

Les entreprises valdôtaines ont concentré leurs efforts sur une recherche constante en matière de qualité et d'innovation dans leur production, car il ne leur était pas possible de tabler sur la quantité. La région compte 13'000 entreprises œuvrant principalement dans les secteurs du bâtiment (20%), du commerce (17%), du tourisme (14%), des services aux entreprises (13%) et de l'agriculture (11%).

La majorité des entreprises valdôtaines sont des petites entreprises familiales, dont 57% n'ont qu'un employé.

La Francophonie offre une grande opportunité de favoriser l'échange des connaissances et des compétences entre des territoires différents, qui possèdent des caractéristiques linguistiques communes. 670 entreprises, soit 5% des entreprises actives en Vallée d'Aoste, sont étrangères. 80% d'entre elles ont des titulaires provenant en majorité des pays membres de l'APF.

Pouvoir s'exprimer dans la même langue que celle des particuliers et des représentants institutionnels avec lesquels des échanges et des contacts s'établissent constitue un avantage considérable. Il ne fait aucun doute que cet avantage a représenté un important élément de croissance pour l'économie valdôtaine.

Dans un cadre économique comme celui de la Vallée d'Aoste - avec beaucoup d'entreprises qui se caractérisent par leur petite dimension et leur gestion familiale - il a été mis en place des politiques d'éducation visant à favoriser les échanges avec d'autres territoires en matière de culture et d'enseignement. Encore une fois, la Francophonie a représenté un atout considérable. En effet, grâce à d'importants accords internationaux, les jeunes étudiants valdôtains ont pu suivre leur parcours de formation dans d'autres écoles de la Francophonie, jusqu'à obtenir un double diplôme international.

Dans le contexte économique mondial actuel, il serait intéressant d'étendre ce genre d'initiatives à d'autres réalités. En ciblant mieux la préparation personnelle des jeunes en formation, il serait possible de répondre de manière plus précise aux besoins du monde des entreprises. Car le marché

mondial est en train de prendre des formes et de suivre des dynamiques de plus en plus complexes, à l'intérieur desquelles il est difficile, pour un territoire seul, de trouver sa place.

Conclusions

La majorité des pays présents se sont retrouvés dans les diverses conférences qui ont été données.

La mise en place du Forum économique prévu à Bruxelles au printemps 2017 pourrait donner une dimension intéressante en vue d'un rapprochement des Pays du continent Europe ayant la langue française en partage. C'est dans cette optique que la résolution proposée, lors de cette rencontre de l'Assemblée Régionale Europe de l'APF, a été acceptée après quelques modifications.

Parler de notre expérience politique, construite durant 700 ans, lors des rencontres européennes ou des sessions mondiales, expliquer notre modèle institutionnel, échanger avec les Député-e-s et représentant-e-s des différents pays ayant le français en partage, ne peut que faire avancer la politique démocratique et sociale dans les pays ayant le français en commun. Les Député-e-s des régions Europe ou Afrique, qui ont le sentiment de jouer un rôle de plus en plus restreint par rapport au pouvoir de l'Etat, sont d'ailleurs très intéressé-e-s par la construction politique de la Suisse et des cantons.

De ce fait, de nombreuses questions sont régulièrement posées aux représentants de la section Vaud de l'APF. Afin d'y répondre au mieux, un document réalisé par le secrétariat du Grand Conseil, expliquant le fonctionnement du Grand Conseil et son rôle, leur a été transmis. La présence de Député-e-s cantonaux lors de ces rencontres montre aussi l'importance du fédéralisme helvétique et son efficacité.

La Présidente de la Section Vaud de l'APF :

Laurence Creteigny, députée

Bussy-Chardonney, 1^{er} février 2017